

12 et 15 ans de réclusion criminelle pour les braqueurs de la BNP

Après 3 h 15 de délibération, les jurés ont rendu leur verdict. Ils ont retenu le vol en bande organisée avec arme, les vols avec arme, deux tentatives d'homicide volontaire pour Karim Tahir et une pour Fausto Zuccarelli.

« C'EST un procès exemplaire sur le témoignage humain et sa fiabilité que nous venons de vivre lors de ce procès », a déclaré hier, en fin de plaidoirie, M^e Buffard, conseil de Karim Tahir. La vingtaine de témoignages entendus n'ont, pour les avocats de la défense, apporté aucune certitude sur la volonté de tuer de Karim Tahir et Fausto Zuccarelli. Pour Isabelle Simon, représentant le ministère public, qui a requis hier matin 20 ans de réclusion criminelle contre Karim Tahir, et 18 ans contre Fausto Zuccarelli, « le braquage de Limoges n'était pas du tout improvisé, comme on voudrait nous le faire croire. Nous sommes en face de véritables professionnels, équipés et déterminés ». Les armes, « pas des jouets », la voiture utilisée pour venir à Limoges, « avec des vrais-faux papiers », les sociétés montées à Nantes par un prête-nom pour Fausto Zuccarelli, qui auraient servi de bases de repli et qui auraient abrité pendant un temps les armes et les postiches, sont, pour le ministère public, les preuves que le braquage avait été organisé de longue date.

deux hommes sont les maillons d'une chaîne beaucoup plus vaste. Si ces deux-là étaient des malfaiteurs aguerris, ils n'auraient jamais choisi cette agence. Il y a un commissariat à une centaine de mètres. Leurs armes, l'expert balistique l'a dit, étaient mal entretenues. Le scanner est un outillage banal, en vente libre. Et Fausto Zuccarelli, ce malfaiteur chevronné, a laissé ses papiers d'identité dans la voiture. Il y a d'énormes imperfections, a plaidé M^e Bertrand Villette, conseil de Fausto Zuccarelli. On n'a pas hésité à parler de mafia, de personnes douteuses, mais nous n'avons aucune certitude. Bien sûr, il ne s'est pas comporté comme un enfant de chœur, mais il faut relativiser les faits. Ce braquage était somme toute banal. Tout a dérapé quand ils sont sortis de la banque ».

Braquage banal aussi pour M^e André Buffard : « Est-ce le pire des hold-up que l'on ait jamais vu ? Certainement pas. Il est banal, anecdotique. Nous ne sommes pas en face du gang des Stéphanois, mais des Pieds Nickelés ! »

Les jurés n'ont sans doute pas beaucoup hésité sur les faits même du braquage, ainsi que sur



Fausto Zuccarelli : 12 ans de réclusion criminelle...

ver pour l'accusation, d'infirmer pour la défense, les tentatives d'homicides volontaires sur les policiers (trois pour Karim Tahir, une pour Fausto Zuccarelli). « Deux ans après, on demande à des personnes de raconter une scène mobile et rapide, alors qu'ils se trouvaient dans des positions



... et Karim Tahir : 15 ans de réclusion.

on a la trouille ! Face à la détermination de Karim Tahir, qui dit "lâchez-le, ou je vous flingue !", il faudrait rester calme, serein ! Les témoignages ne sont peut-être pas concordants sur les détails, mais sur le principal ils le sont. Il y aurait eu une épidémie d'hallucination collective ? a lancé Isabelle

qui tire sur des policiers à 10 mètres de distance, s'il n'a pas l'intention de tuer ? Les témoins ont dit que la police n'avait fait que riposter, l'expert qu'ils avaient tiré pour stopper le véhicule. Si les policiers avaient voulu faire un carton, ils en auraient eu maintes occasions ». Argument renvoyé de volée par la défense de Karim Tahir. « L'impact de balle qui pourrait être la sienne, ce n'est pas certain, a été retrouvé dans le capot de la 205. Il n'a pas pu vouloir tuer. Je demande l'acquittement pour les tentatives d'homicides volontaires. Il n'y a rien dans ce dossier. Rien ! Vous ne pouvez être sûrs de rien ! », a-t-il dit aux neuf jurés. Pour lui, on a entendu au cours de ces deux jours « un florilège de déclarations extraordinaires et incohérentes. Je ne dis pas qu'ils mentent, mais il n'y en a pas un qui raconte la même chose. On parle de peines de prison astronomiques, et on voudrait envoyer les gens aux galères avec des témoignages comme ça ! »

Quant à la tentative d'homicide volontaire imputée à Fausto Zuccarelli, « personne ne l'a vu faire usage de son arme place Marceau. Si mon client s'était servi de son arme l'attention d'au moins un

poteau, mais il avait été beaucoup moins formel lors de ses premières déclarations, dans laquelle plusieurs hypothèses étaient envisagées. Et même dans le cas où Fausto Zuccarelli aurait tiré, il est impossible de dire s'il a eu l'intention de tuer. Personne ne l'a vu. Nous n'avons aucune certitude », a plaidé M^e Bertrand Villette, qui a demandé aux jurés de prononcer « une peine d'espoir. Ne brisez pas ces deux hommes. Ne leur fermez pas la porte de l'espoir. Ils ne doivent payer que pour les faits qu'ils ont commis ».

Peine d'espoir aussi réclamée par la collaboratrice de M^e Buffard, qui a retracé l'enfance ballottée de Karim Tahir, l'enchaînement des circonstances, qui « l'ont entraîné dans la tourmente », et sa possible réadaptation grâce à sa femme et à ses enfants. Les neuf jurés n'ont pas entendu cet appel. Ils ont condamné les deux hommes à des peines lourdes : 12 ans pour Fausto Zuccarelli et 15 ans pour Karim Tahir. Elles sont assorties pour le premier de l'interdiction définitive du territoire français, et pour le second d'une interdiction de droits civils, civiques et de

ASSISES DE LA HAUTE-VIENNE

12 et 15 ans de réclusion criminelle pour les braqueurs de la BNP

Après 3 h 15 de délibération, les jurés ont rendu leur verdict, hier, aux assises de la Haute-Vienne. Ils ont retenu le vol en bande organisée avec arme, les vols avec arme, deux tentatives d'homicide volontaire pour Karim Tahir et une pour Fausto Zuccarelli.

LIMOGES. — « C'est un procès exemplaire sur le témoignage humain et sa fiabilité que nous venons de vivre lors de ce procès », a déclaré, hier, en fin de plaidoirie, M^e Buffard, conseil de Karim Tahir. La vingtaine de témoignages entendus n'ont, pour les avocats de la défense, apporté aucune certitude sur la volonté de tuer de Karim Tahir et Fausto Zuccarelli.

Pour Isabelle Simon, représentant le ministère public, qui a requis, hier matin, 20 ans de réclusion criminelle contre Karim Tahir, et 18 ans contre Fausto Zuccarelli, « le braquage de Limoges n'était pas du tout improvisé, comme on voudrait nous le faire croire. Nous sommes en face de véritables professionnels, équipés et déterminés ». Les armes, « pas des jouets », la voiture utilisée pour venir à Limoges, « avec des vrais-faux papiers », les sociétés montées à Nantes par un prête-nom pour Fausto Zuccarelli, qui auraient servi de bases de repli et qui auraient abrité pendant un temps les armes et

les postiches, sont, pour le ministère public, les preuves que le braquage avait été organisé de longue date.

RELATIVISER LES FAITS

« Nous sommes devant des malfaiteurs chevronnés, dangereux, préparés ? Mais rien dans ce dossier ne permet d'affirmer que ces deux hommes sont les maillons d'une chaîne beaucoup plus vaste : Si ces deux-là étaient des malfaiteurs aguerris, ils n'auraient jamais choisi cette agence. Il y a un commissariat à une centaine de mètres. Leurs armes, l'expert balistique l'a dit, étaient mal entretenues. Le scanner est un outillage banal, en vente libre. Et Fausto Zuccarelli, ce malfaiteur chevronné, a laissé ses papiers d'identité dans la voiture. Il y a d'énormes imperfections », a plaidé M^e Bertrand Villette, conseil de Fausto Zuccarelli.

« On n'a pas hésité à parler de mafia, de personnes douteuses, mais nous n'avons aucune certitude. Bien sûr, il ne s'est pas comporté comme un

enfant de chœur, mais il faut relativiser les faits. Ce braquage était somme toute banal. Tout a dérapé quand ils sont sortis de la banque ».

Braquage banal aussi pour M^e André Buffard : « Est-ce le pire des hold-up que l'on ait jamais vu ? Certainement pas. Il est banal, anecdotique. Nous ne sommes pas en face du gang des Stéphanois, mais des Pieds Nickelés ! ».

Les jurés n'ont sans doute pas beaucoup hésité sur les faits mêmes du braquage, ainsi que sur les vols de véhicule pour protéger la fuite des deux hommes : les faits étaient reconnus. Mais l'enjeu du procès était bien de prouver pour l'accusation, d'infirmier pour la défense, les tentatives d'homicides volontaires sur les policiers (trois pour Karim Tahir, une pour Fausto Zuccarelli).

« Deux ans après, on demande à des personnes de raconter une scène mobile et rapide, alors qu'ils se trouvaient dans des positions différentes. Mais qu'on soit professionnel comme les policiers ou non

professionnel comme les passants, on a la trouille ! Face à la détermination de Karim Tahir, qui dit « lâchez-le, ou je vous flingue ! », il faudrait rester calme, serein ! Les témoignages ne sont peut-être pas concordants sur les détails, mais sur le principal, ils le sont. Il y aurait eu une épidémie d'hallucination collective ? », a lancé Isabelle Simon.

« Il y a bien eu des tirs en direction des policiers. Et quelle peut-être l'intention de quelqu'un qui tire sur des policiers à 10 mètres de distance, s'il n'a pas l'intention de tuer ? Les témoins ont dit que la police n'avait fait que riposter, l'expert, qu'ils avaient tiré pour stopper le véhicule. Si les policiers avaient voulu faire un carton, il en aurait eu maintes occasions ».

SÛR DE RIEN

Argument renvoyé de volée par la défense de Karim Tahir. « L'impact de balle qui pourrait être la sienne, ce n'est pas certain, a été retrouvé dans le capot de la 205. Il n'a pas pu

vouloir tuer. Je demande l'acquittement pour les tentatives d'homicides volontaires. Il n'y a rien dans ce dossier. Rien ! Vous ne pouvez être sûrs de rien ! », a-t-elle dit aux neuf jurés. Pour la défense, on a entendu au cours de ces deux jours « un florilège de déclarations extraordinaires et incohérentes. Je ne dis pas qu'ils mentent, mais il n'y en a pas un qui raconte la même chose. On parle de peines de prison astronomiques, et on voudrait envoyer les gens aux galères avec des témoignages comme ça ! ».

Quant à la tentative d'homicide volontaire imputée à Fausto Zuccarelli, « personne ne l'a vu faire usage de son arme, place Marceau. Si mon client s'était servi de son arme, l'attention d'au moins un des policiers aurait été attirée sur lui. L'expert a été formel, hier, sur l'impact de balle retrouvé sur le poteau, mais il avait été beaucoup moins formel lors de ses premières déclarations, dans laquelle plusieurs hypothèses étaient envisagées. Et même dans le cas où Fausto

Zuccarelli aurait tiré, il est impossible de dire s'il a eu l'intention de tuer. Personne ne l'a vu. Nous n'avons aucune certitude », a plaidé M^e Bertrand Villette, qui a demandé aux jurés de prononcer « une peine d'espoir. Ne brisez pas ces deux hommes. Ne leur fermez pas la porte de l'espoir. Ils ne doivent payer que pour les faits qu'ils ont commis ».

Peine d'espoir aussi, réclamée par la collaboratrice de M^e Buffard, qui a retracé l'enfance ballottée de Karim Tahir, l'enchaînement des circonstances, qui « l'ont entraîné dans la tourmente », et sa possible réadaptation grâce à sa femme et à ses enfants.

Les neuf jurés n'ont pas entendu cet appel. Ils ont condamné les deux hommes à des peines lourdes : 12 ans pour Fausto Zuccarelli et 15 ans pour Karim Tahir. Elles sont assorties pour le premier de l'interdiction définitive du territoire français, et pour le second d'une interdiction de droits civils, civiques et de famille pendant dix ans.

ASSISES DE LA HAUTE-VIENNE

12 et 15 ans de réclusion pour Zuccarelli et Tahir

Les jurés de la Haute-Vienne ont reconnu Fausto Zuccarelli et Karim Tahir, coupables de tentative d'homicide volontaire sur des policiers et les ont respectivement condamnés à 12 et 15 ans de réclusion criminelle.

Réquisitoire minutieux, méthodique, impitoyable de l'avocat général, plaidoiries brillantes, fortes, enlevées de la défense, la dernière journée du procès de Fausto Zuccarelli et de Karim Tahir a tenu ses promesses. Et il était difficile de dire, lorsque le jury des assises de la Haute-Vienne, s'est retiré pour délibérer hier vers 16 h 15, de quel côté allait pencher la balance.

Les deux hommes allaient-ils être ou non reconnus coupables de tentatives d'homicides volontaires sur personnes dépositaires de l'autorité publique ?

Des tirs incontestables

Il revenait à Isabelle Simon de parler la première. Dans une démonstration détaillée, l'avocat général s'est d'abord évertué à montrer que les vols à main armée de la banque et des voitures, étaient bien le fait de « professionnels » qui ne devaient rien à l'improvisation. Ou alors « il s'agit d'une improvisation bien préparée ».

Les vols ne souffrant d'aucune contestation, c'est

évidemment sur les accusations de tentative d'homicide qu'Isabelle Simon allait faire porter ses efforts. Pour elle et malgré « le flou entretenu », « la réalité des tirs est incontestable ». Et « qu'importe les divergences de détail, ce qui compte, c'est ce qui a été vu », en l'occurrence un tir imputé à Zuccarelli et « scientifiquement prouvé », ainsi qu'un tir imputé à Tahir et vu par huit témoins, pour ce qui est de la fusillade de la place Marceau. Il serait incroyable pour Melle Simon « que tant de gens puissent voir une scène qui n'existe pas ».

De même il est selon l'avocat général « démontré de manière certaine la réalité des tirs » de Tahir Carrefour de l'Europe. Reste l'élément intentionnel qui caractérise le tir. Difficile à prouver mais « quelle peut être l'intention d'un homme qui tire de près sur la police si ce n'est l'intention de tuer ? » s'interroge le ministre public.

Il n'y a pas de doute pour l'avocat général qui réclame 18 ans de réclusion pour Zuccarelli et 20 ans pour Tahir présenté comme le chef.

Où sont les balles ?

Version différente et tout aussi minutieuse pour Maître Villette qui réfute avant tout comme le fera plus tard Maître Buffard, le professionnalisme du duo. « Il y a eu d'énormes imperfections » dans le braquage explique le premier. Mais c'est à l'après braquage que le défenseur de Zuccarelli consacrera l'essentiel de son propos.

« Aucun des témoins n'a véritablement vu la même chose. Les divergences ne portent pas sur des points de détail » dit-il avant de poursuivre : « pour les reconnaître coupables de tentative d'homicide volontaire, il faut être sûr qu'ils ont tiré et qu'ils l'ont fait avec la volonté de tuer des policiers ». Et en ce qui concerne Zuccarelli « l'expert n'est pas formel, il n'y a pas de certitude ». C'est pourquoi Bertrand Villette demande au jury de ne pas retenir l'accusation de tentative d'homicide pour son client qui « ne doit payer que pour ce qu'il a fait ».

D'entrée, André Buffard s'insurge contre les réquisitions prononcées à l'en-

contre de Tahir : « 20 ans, c'est une peine d'élimination qu'on vous demande ». Puis il reprend point par point, pour les démontrer, l'argumentation de l'avocat général. « Qu'a-t-on vu de façon formelle ? » demande-t-il avant de s'étonner des « déclarations extraordinaires, incohérentes » des policiers qui donnent au moins trois versions sur la première fusillade. « Il faut faire la part du fantasme » lance-t-il. « Où sont les balles ? » de Tahir. « Rien, rien, rien !, martèle-t-il- pas d'impact, pas de vitre qui tombe, pas de trace, pas de cartouche ». « Dans ce dossier, vous ne pouvez être sûr de rien en ce qui concerne les tentatives d'homicides » déclare l'avocat stéphanois qui demande donc aux jurés d'acquitter son client sur cet aspect. « Il reste le hold-up et les vols. C'est grave mais ça vaut 8 ans au plus ».

Après plus de trois heures de délibération, le jury a toutefois reconnu les deux hommes coupable de tentative d'homicide volontaire et a condamné Fausto Zuccarelli à 12 ans de réclusion et Karim Tahir à 15 ans.